

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 369

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 15 BIS

À la dernière phrase de l’alinéa 4, substituer à la référence :

« L. 6323-1-11 »,

la référence :

« L. 6323-1-10 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence juridique.